

CLE du SAGE Vilaine Compte-rendu de la séance du 20 juin 2024

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à Pont-Péan le 20 juin 2024, sous la présidence de M. Michel DEMOLDER, président.

Assistaient à la séance :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine), M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine), M. Christian LEMEE (Syndicat Chère Don Isac), M. Ludovic BROSSARD (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine), M. Dominique DENIEUL (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Pascal HERVÉ (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Patrick HERVIOU (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine) jusqu'à 15h30, M. Daniel HOUITTE (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine), M. Jacques LARRAY (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Vincent MINIER (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Jean RONSIN (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. David VEILLAUD (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Stéphane ROUAULT (Représentant des EPCI du Morbihan), M. Joël TRIBALLIER (Représentant des EPCI du Morbihan)

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

M. Erwann ETRILLARD (Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine), M. Martial BOUVIER (Chambre d'Agriculture du Loire-Atlantique), M. Dominique BALAC (Chambre d'Agriculture du Morbihan), Mme Emmanuelle DERAËVE (Agrobio de Bretagne), M. Jean-François LEVREL (Coopération agricole), M. Frédéric NICOLAZO (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud), M. Didier MUGNIERY (Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine), Mme Marie-Claire POUPARD (UFC Que Choisir Loire-Atlantique), M. Patrick ANNE (Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille-et-Vilaine), M. Joël JOSSE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique), Mme Pauline PENNOBER (Eau et rivières de Bretagne), M. Olivier GUINDON (France Nature Environnement Pays de la Loire), M. Jacques DE FARCY (Syndicat de la Propriété rurale d'Ille-et-Vilaine)

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

M. Martine PINARD (MISE d'Ille-et-Vilaine), M. Bruno BRUNEL (Office Français de la Biodiversité des Pays de la Loire-Service Départemental 44)

Étaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. Jean-Michel BUF (Conseil Régional des Pays de la Loire), M. Alain GUIHARD (Conseil Départemental du Morbihan), M. Bernard LEBEAU (Conseil Départemental de Loire-Atlantique), M. Yann SOULABAILLE (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine), Mme Nathalie NOWAK (Conseil Départemental des Côtes d'Armor), M. Claude TARLEVÉ (Conseil Départemental de la Mayenne), Mme Marie-Jo HAMARD (Conseil Départemental du Maine-et-Loire), Mme Muriel CLERY (PNR du Golfe du Morbihan), Mme Marie-Edith MACE (Collectivité Eau du Bassin Rennais), M. Bruno LE BORGNE (Eau du Morbihan), M. Fabrice CARO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust), M. Guénaél CHOUPAUX (Représentant des Maires des Côtes d'Armor), Mme Aude DE LA VERGNE (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Michel DUAULT (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine), Mme Annabelle GARAND (Représentant des EPCI de Loire-Atlantique), M. Rémy ORHON (Représentant des EPCI de Loire-Atlantique), M. Michel GUERNEVÉ (Représentant des EPCI du Morbihan), M. Patrick LE DIFFON (Représentant des Maires du Morbihan), M. Bertrand ROBERDEL (Représentant des EPCI du Morbihan)

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

M. Ludovic LEMEE (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor), M. François CHEVRIER (Ligue régionale de Canoë-Kayak de Bretagne), M. Pierre-Anne GORVEL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Côtes d'Armor), M. Pierrick COURJAL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan), Mme Françoise LACHERON (Bretagne Vivante),

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

M. Pascal BAGDIAN (Sous-Préfet de Redon), M. Paul RAPION (DDTM d'Ille-et-Vilaine), M. Maxime GALLON (DDTM de Loire-Atlantique), M. Alexandre ROUX (DDT de Mayenne), Mme Frédérique ROGER-BUYIS (MISEN du Morbihan), M. Hubert CATROUX (Agence de l'Eau Loire-Bretagne), Mme Hélène ANQUETIL (OFB Bretagne)

Pouvoirs :

- M. Yann SOULABAILLE (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine) à M. Pascal HERVÉ (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine)
- Mme Marie-Edith MACE (Collectivité Eau du Bassin Rennais) à M. Ludovic BROSSARD (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine),
- Mme Muriel CLERY (PNR du Golfe du Morbihan) à M. Joël TRIBALLIER (Représentant des EPCI du Morbihan)
- M. Fabrice CARO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust) à M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine)
- M. Guénaël CHOUPAUX (Représentant des Maires des Côtes d'Armor) à M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine)
- Mme Aude DE LA VERGNE (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine) à M. Dominique DENIEUL (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine)
- M. Patrick HERVIOU (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine) à M. Jean RONSIN (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine) à partir de 15h30
- M. Michel DUAULT (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine) à M. David VEILLAUX (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine)
- M. Michel GUERNEVÉ (Représentant des EPCI du Morbihan) à M. Christian LEMEE (Syndicat Chère Don Isac),
- M. Patrick LE DIFFON (Représentant des Maires du Morbihan) à M. Stéphane ROUAULT (Représentant des EPCI du Morbihan)
- M. Bertrand ROBERDEL (Représentant des EPCI du Morbihan) à M. Jacques LARRAY (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine)
- M. Ludovic LEMEE (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor) à M. Dominique BALAC (Chambre d'Agriculture du Morbihan)
- M. François CHEVRIER (Ligue régionale de Canoë-Kayak de Bretagne) à M. Olivier GUINDON (France Nature Environnement Pays de la Loire)
- M. Pierre-Anne GORVEL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Côtes d'Armor) à M. Joël JOSSE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique)
- M. Pierrick COURJAL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan) à M. Patrick ANNE (Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille-et-Vilaine)
- Mme Françoise LACHERON (Bretagne Vivante) à Mme Pauline PENNOBER (Eau et rivières de Bretagne)
- M. Hubert CATROUX (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) à M. Martine PINARD (MISE d'Ille-et-Vilaine)
- L'Office Français de la Biodiversité de Bretagne à M. Bruno BRUNEL (Office Français de la Biodiversité des Pays de la Loire– Service Départemental 44)

	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
Collège élus	39	14	10	24
Collège usagers	22	13	5	18
Collège État	11	2	2	4
Total	72	29	17	46

Assistaient également à la séance : M. Jean-Luc JEGOU (EPTB Eaux & Vilaine), M. Christophe DANQUERQUE (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Mathilde GASTON (EPTB Eaux & Vilaine) M. Gabriel BEDUNEAU (EPTB Eaux & Vilaine), M. Anthony DE BURHGRAVE (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Carole FOUVILLE (EPTB Eaux & Vilaine) Mme Claire-Lise PERRONNEAU-SEIGNARD (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Isabelle JEGOUSSE-GARCIA (EPTB Eaux & Vilaine), M. Thomas CORBILLE (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Hélène BOUILLE (Syndicat Chère Don Isac), M. Didier CHAPELLON (Rennes Métropole), Mme Sophie GRIBIUS (Rennes Métropole), Mme Lucie ROLLAND (Rennes Métropole), Mme Elise CARNET (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine), M. Vincent MARTINAGE (Conseil Départemental du Morbihan), Mme Lucie DANNEYROLLE (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire), Mme Caroline CORNET (Chambre

d'agriculture de Bretagne), Mme Valérie DE BAYNAST (Chambre d'agriculture de Bretagne), M. Vincent MOUREN (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique), Mme Laurence LE BOUILLE (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud), M. Quentin DUSSEUX (Eaux et rivières de Bretagne), M. Yann LE BIHEN (SCE).

La présentation power point projetée lors de la séance est annexée au présent compte-rendu.

M. DEMOLDER remercie les membres présents à la séance.

Point 1 : Validation du compte-rendu de la CLE du 18 avril 2024 diapo 3

CR transmis aux membres de la CLE.

→ Validation à l'unanimité.

M. ANNE : Dans les votes, on ne sait pas qui a voté quoi, ce n'est pas assez clair.

M. DANQUERQUE : ce n'est pas possible pour les votes précédents car les boitiers n'ont pas été paramétrés ainsi.

Point 2 : Validation de la carte de l'aléa érosion Diapos 4 à 15

M. DEMOLDER : on voit les effets du risque érosion des sols avec les pluies importantes des derniers jours, avec des pertes de sol pouvant être importantes. Les orages comme on en a actuellement seront de plus en plus fréquents, c'est à prendre en compte.

M. BALAC : travail mené par rapport à la règle 1 du futur SAGE, l'objectif c'est ensuite de zoomer la localisation où on doit réaliser les DPR2. Elle n'a pas vocation à définir à la parcelle l'application de la règle 1, il faudra aller plus loin.

M. DEMOLDER : au-delà d'une règle, cette carte a été demandée car il y a nécessité de travailler sur la problématique de l'érosion des sols. Cela montre que sur les Aires d'Alimentation de Captage prioritaires, il y a des zones d'aléas très fort, fort et moyen. Le SDAGE précise qu'il faut travailler en priorité sur ces secteurs, et il faudra aller plus précisément au niveau des exploitations. Il y a des dispositions du SAGE qui vont vers la réalisation de diagnostics parcelles à risques, pour que les exploitants soient accompagnés.

M. BALAC : Intégrer une notion d'échelonnement car il faudra du temps pour réaliser ces DPR2.

M. DEMOLDER : il faudra déployer les outils, en lien avec les contrats territoriaux, et cibler les secteurs prioritaires.

M. HERVÉ : si on a des endroits à risque moyen à très fort, s'il n'y a pas de volonté de faire les DPR2, comment faire ? Le DPR2 permet de distinguer très techniquement les secteurs, mais si les parties prenantes ne s'engagent pas, est-ce qu'on met une date et un échéancier ?

M. BALAC : La priorité, c'est effectivement de travailler par exemple sur Le Meu qui ressort sur la carte érosion des sols. Avec les moyens mis en place par les chambres et les contrats, cela pourra avancer mais il faut du temps.

M. DEMOLDER : il n'y a pas que sur Le Meu qu'il faudra avancer, les autres captages prioritaires sont concernés.

M. BALAC : Pour la chambre d'agriculture, La Herbinaye n'est pas classée prioritaire sur les pesticides.

Mme PENNOBER : la situation montre bien qu'on est sur des secteurs fragiles, il faut travailler sur ce sujet, on est favorable à la validation de cette carte.

→ Validation à l'unanimité.

Point 3 : Révision du SAGE - validation de la stratégie : gestion quantitative (diapos 19 à 23)

M. MUGNIERY : objectif de réduire à 10% : on peut être sobre, mais augmenter sa consommation en même temps, avec augmentation de la population, implantation de nouvelles entreprises et industries, exigences agricoles d'irrigation. On peut être sobre, mais ça ne veut pas dire qu'on va consommer moins d'eau.

M. DEMOLDER : repris par le Plan Eau du gouvernement et une délibération du Comité de Bassin qui demande de reprendre ces éléments. Cela nécessite d'avoir des études HMUC, mais on sait que la ressource en eau n'est pas illimitée, donc si on n'est pas sur des plans de sobriété et de résilience, on arrivera à des restrictions d'usage. Les -10% sont sur les prélèvements, cela va s'imposer dans tous les cas car on aura des étiages plus sévères.

Mme PENNOBER : le changement climatique sera d'autant plus là demain, on a un territoire attractif mais on a des pas de géants à faire sur les économies d'eau, ça marche ailleurs, il y a des marges de manœuvre. La sobriété, c'est aussi le fait d'avoir des conditions de vie correctes, ce n'est pas une contrainte mais des opportunités d'aller vers de nouvelles solutions et des comportements plus respectueux. On a déjà des cours d'eau affluents de la Vilaine qui

sont à sec l'été, ce n'est pas négligeable. Le but c'est de trouver des solutions, le SAGE aidera à accompagner les collectivités, 10% c'est l'objectif minimum tout en restant à être un territoire attractif.

Sur la proposition de règle :

M. BOUVIER : Ne voit pas pourquoi on limiterait les prélèvements en hiver, pourquoi rajouter des contraintes supplémentaires, à moins qu'il n'y ait pas de débit en période hivernale.

M. DEMOLDER : si on propose un vote supplémentaire, c'est que le précédent vote était à 49%, cela permet d'acter les choses définitivement. On mettrait des exceptions sur certains usages comme l'eau potable, mais aussi être conscient que la période d'étiage est définie dans les textes. On a subi des sécheresses hivernales, il s'agit de respecter la moyenne interannuelle et la vie aquatique.

M. BOUVIER : Si le débit le permet, il n'y a pas de problème à prélever.

Mme PENNOBER : favorable à la règle, car ce qu'on ne prélève pas, c'est ce qui est disponible ensuite pour les milieux aquatiques en période d'étiages, cela ira vers les milieux souterrains. Ce sont les nappes qui font le débit du cours d'eau en période estivale.

M. ETRILLARD : si on a besoin de prélever avec des pompes manuelles pour les animaux, est-ce que demain on sera dans la règle de 10% de réduction, est-ce qu'on pourra continuer de prélever ?

M. DEMOLDER : l'abreuvement est indiqué dans les exceptions potentielles. On a une règle de dire qu'on baisse les prélèvements, c'est qu'on utilise de l'eau dans des process par exemple alors qu'on pourrait faire autrement. Il faut favoriser cela. Dans les prélèvements, on est dans les ressources superficielles, et en 2022 on avait la moitié des cours d'eau à sec avec destruction de la biodiversité qui met plusieurs années à se régénérer.

M. ETRILLARD : La référence sur 5 ans peut bloquer sur une année critique.

M. DEMOLDER : La notion de coordination est importante, il faudra des dérogations à la règle, comme l'abreuvement.

M. BOUVIER : Jusqu'à quel moment peut-on modifier une période d'étiage ? Peut-on la reporter ?

M. DEMOLDER : On s'attend plutôt à un décalage de la période d'étiage, et il faudra se préparer à 2 ou 3 années sèches consécutives.

Mme PENNOBER : La question de l'impact climatique sur les ressources en eau pose question, on pourrait avoir des présentations sur ce sujet.

M. BALAC : on a des excédents hivernaux, on a le devoir de stocker de l'eau pour différents usages, et il ne faut pas s'en empêcher.

M. DEMOLDER : On a besoin de connaissances scientifiques sur les aspects scientifiques et sur le fonctionnement nappes / cours d'eau.

M. ETRILLARD : cela fait quelques années qu'on a des orages en juin. Le stockage de l'eau est un sujet crispant. Beaucoup de prévisions ne se concrétisent pas, mais est-ce qu'il ne serait pas intéressant de faire des bassins de rétention d'eau sur des périodes avec des événements d'orage, car l'eau s'en va. On pourrait stocker cette eau pour arriver à des périodes de fortes sécheresses avec de l'eau stockée pour l'industrie, l'eau potable et les agriculteurs.

Mme ANQUETIL : L'eau n'est pas partie à la mer, il y a de l'eau qui s'est infiltrée.

M. DEMOLDER : on est sur des incertitudes fortes, c'est certain.

M. BOUVIER : les prélèvements ne sont pas une grosse quantité par rapport à l'eau qui tombe. Au niveau des pratiques si on a un bon labour et un bon couvert, ça a moins tendance à partir.

M. BROSSARD : ce serait intéressant de se rapprocher de scientifiques, comme M. AQUILINA qui a permis de faire prendre conscience du risque de mise à sec de la retenue Chèze Canut à horizon moyen. Conserver l'eau quand elle tombe en quantité serait simple si on voit les écosystèmes aquatiques comme des tuyaux. Dès qu'on prélève de l'eau, on va faire dysfonctionner les écosystèmes. L'eau qui part dans les rivières n'est pas inutile, elle va alimenter des écosystèmes tout au long de son parcours. Les bassins de rétention sont des mal adaptation qui créent des dépendances à ces bassins poussant à la consommation : si on se projette sur des territoires résilients avec de l'eau en qualité et quantité suffisantes, il faut des écosystèmes fonctionnels, en particulier les zones humides.

M. ANNE : une grande partie de l'eau repart dans l'atmosphère. Beaucoup de frayères ont été complètement détruites en 2022, et en hiver ces frayères doivent se gorger d'eau. Dans la DCE, on a toujours dit qu'il fallait des cours d'eau en bonne santé avec de l'eau en bonne santé, ce qui n'est pas le cas chez nous. On parle toujours de l'eau qui va dans la mer comme si c'était une perte, mais on peut avoir des problèmes de productions mytilicoles par défaut d'eau douce. Le partage de l'eau existe, et la qualité de nos rivières sera fonction de l'eau qu'il y aura en période de recharge hivernale.

Mme PENNOBER : on a que 8% des cours d'eau en bon état, et l'un des paramètres les plus déclassants sont les plans d'eau. Beaucoup d'entre eux sont sans usage aujourd'hui et il y a un vrai travail à faire pour les identifier et peut-être convertir ceux qui n'ont pas d'usage et sans impact pour le milieu. Pour rentabiliser une retenue, il faut qu'elle soit remplie environ 4 ans sur 5. Il faut être efficace sur ce qu'on va faire car on n'aura pas les moyens de tout faire, et le stockage de l'eau par le sol est important.

M. LEVREL : on est assez éduqués pour moins consommer d'eau, à tous les niveaux. Il ne faut pas des règles qui nous bousculent complètement. Selon les productions, il faudra permettre d'avoir de l'eau et qu'on ne soit pas bloqué au niveau administratif.

M. DEMOLDER : Dans cette règle, sont proposées des exceptions pour l'eau potable, sécurité civile, irrigation notamment.

M. MARY : interrogation pour voir si on ne devrait pas avoir une réglementation pour que les décisions se prennent au niveau de la masse d'eau, avec des situations différentes. Une réglementation trop restrictive et qui fragilise l'activité socio-économique d'un territoire interroge.

M. LARRAY : difficulté du vote au regard de la complexité du sujet. Il semblerait que ce devrait être une règle adaptée bassin par bassin au regard des études HMUC.

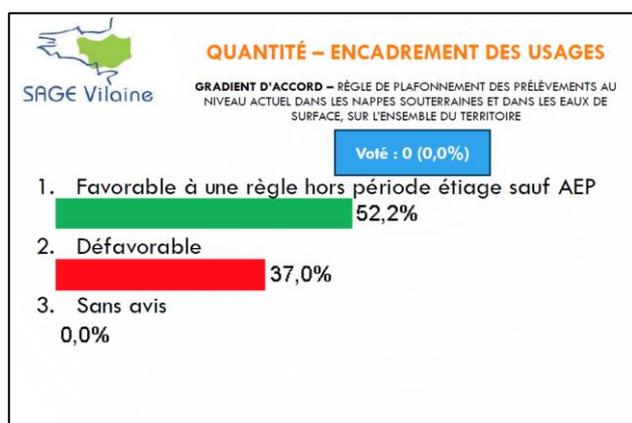
M. DEMOLDER : on dit bien que les références pourront être différentes ensuite selon les résultats de ces études.

M. BALAC : Les études HMUC, à l'échelle du bassin, permettrait de définir ce qu'il faudra faire. Quand on a des orages, les à-coups peuvent être défavorables à la qualité de l'eau également.

M. LE BIHEN : les résultats des études ne seront pas disponibles lors de l'approbation du SAGE, donc si cette règle est retenue, il faudra définir les éléments d'encadrement par ailleurs.

M. HERVÉ : Favorable à établir une règle, car créer des réserves peut être une fausse bonne idée avec des années sèches ne permettant pas le remplissage alors que la retenue a un coût.

→ Validation à la majorité de la mise en place de la règle.



Point 3 : Révision du SAGE - validation de la stratégie : risques d'inondation, de submersion et d'érosion du trait de côte (diapos 24 -26)

- *Enjeu Risques d'inondation, de submersion et d'érosion du trait de côte*

M. DEMOLDER : c'est en lien avec la stratégie de gestion du risque inondation existante, avec le TRI pour l'axe Rennes-Redon et la partie côtière, et c'est en lien avec les PPRI qui sont en révision depuis plusieurs années.

Mme PENNOBER : il faut aussi prendre en compte la question des inondations liées aux pluies torrentielles qu'on connaissait très peu sur notre territoire. Ce sont des pluies très violentes, il y a besoin de travailler sur les zones nouvellement fragiles, en zones de creux lors des orages.

M. MARY : phénomènes nouveaux et chaque collectivité dans ses documents d'urbanisme devra s'adapter, mais cela représente des coûts énormes.

M. MUGNIERY : sur les infiltrations urbaines, où l'imperméabilisation c'est très bien quand une municipalité en est consciente. Sinon, elle n'en a aucune obligation. Quand on dit qu'on va inciter, c'est que rien ne sera fait. Dans l'élaboration des documents d'urbanisme, il serait très important que le SAGE ou la CLE ou les organismes d'état puisse s'en mêler pour marquer qu'il faut obliger à infiltrer plutôt que d'écrire préférentiellement.

M. DEMOLDER : le décret SAGE dont on attend la publication demande au SAGE d'introduire un document à destination des porteurs de documents d'urbanisme, ce qui pourra servir pour mieux prendre en compte la compatibilité au SAGE.

M. ETRILLARD : les collectivités n'ont pas le budget pour remplacer le bitume par des sols filtrants. En parallèle, on arrose des terrains de sport avec de l'eau potable en août, septembre... Ne serait-il pas plus intelligent d'imposer aux communes de stocker l'eau des espaces imperméabilisées pour utiliser cette eau en arrosage ?

M. DEMOLDER : l'arrosage des espaces publics de Pont-Péan se fait sans utiliser l'eau potable par exemple.

M. ETRILLARD : Mais peut-on l'imposer ?

M. MARY : tout le monde doit faire des économies, y compris les collectivités. La plupart des collectivités utilise des puits artésiens, ce n'est pas de l'eau potabilisée. Il faut faire la mesure par rapport à la consommation d'eau par masse d'eau, en poids et pourcentage.

M. TRIBALLIER : sur la question du SAGE, il y a une hiérarchie des normes, le SAGE est au-dessus des documents d'urbanisme et les bureaux d'études le savent et rappellent qu'il faut respecter le SAGE. De là en découle des dispositions comme l'infiltration des eaux pluviales, et on s'attache à ce que cette règle soit bien reprise lors de la révision des documents.

M. HERVÉ : beaucoup de communes n'utilisent pas d'eau potable pour l'arrosage des stades de foot, mais il y a des réflexions sur le fait de ne pas arroser en période d'étiage.

Point 4 : Révision du SAGE - validation de la stratégie : communication & gouvernance

M. BROSSARD : les CLE sont des instances permettant une plus-value d'expression avec une forte présence des élus locaux garants de l'intérêt général. Nos concitoyens ont une prise de conscience plus importante, on l'a vu lors de la révision, avec des débats apaisés. Il y a une nécessaire implication et responsabilisation autour des enjeux de la sobriété, on va avoir des mesures de plus en plus restrictives pour garantir un droit à l'eau pour tous, on risque d'avoir des conflits, donc il faut réinviter les citoyens à discuter sur ces enjeux. Il faut s'appuyer sur un meilleur échange avec les citoyens et l'accompagnement des scientifiques. On est sur une grande échelle territoriale, avec un risque de sentiment de déconnexion, il faut travailler sur des échelles de concertation plus réduite, ce qui pose des questions sur les moyens mis en place par l'EPTB sur la gouvernance de la CLE. Propose la création d'un conseil citoyen avec des participants pour tout ou partie tirés au sort.

M. MARY : Ce n'est qu'une estimation, mais 80% de financement publics sur les milieux aquatiques alors que ce n'est pas le cas actuellement et que les budgets des agences de l'eau sont plutôt chahutés. Beaucoup d'inquiétudes sur la capacité ou l'incapacité à faire, et des doutes sur les résultats. Évaluation économique n'est pas bonne.

M. BALAC : rappelle que les MAEC ne sont toujours pas payées. On veut bien avoir des ambitions, mais il reste toujours la question du financement. Les agriculteurs ne pourront pas assumer financièrement ou en termes de temps passé.

Mme PENNOBER : pas entendable sur les MAEC que ce ne soit pas payé parce que l'état ne met pas les moyens humains. Appuie la demande d'une concertation plus élargie, en particulier sur un territoire aussi grand. Il faut des instances de concertation, de sensibilisation, d'information pour que les gens partagent et comprennent les enjeux.

M. DEMOLDER : l'évaluation économique est demandée dans le SAGE, ce n'est pas un programme de mesures. Dans la qualité des eaux, à travers certaines règles et dispositions, comme le taux de renouvellement des réseaux, cela demande des moyens supplémentaires. Lors des débats avec le grand public, il y avait une conscience de futures augmentations du prix de l'eau. Sur la concertation, propose qu'on en parle lors d'une CLE l'an prochain avec présentation d'exemples extérieurs, mais on ne va pas l'inscrire comme une règle.

M. ETRILLARD : sur la concertation citoyenne, on peut noter qu'à 40 autour de la table, on a déjà du mal à se mettre d'accord. Les citoyens ont élu des élus qui sont autour de la table. Plus on sera nombreux, plus ce sera difficile. On peut bien sûr rendre des comptes ou informer les citoyens de ce qui se fait.

M. DEMOLDER : il ne s'agit pas de ramener d'autres personnes, la liste des membres de la CLE est fixée par arrêté préfectoral, il s'agit plutôt d'impliquer les citoyens sur les actions et retours comme le tableau de bord.

M. BROSSARD : il s'agirait plutôt d'avoir des fonctionnements comme les conseils de développement. Avec les défis qui nous attendent pour assurer à tous de l'eau en qualité et quantité, cela doit se faire avec les citoyens au sein d'un conseil qui réagirait avec la CLE, il faut faire avec les citoyens, c'est l'enjeu démocratique.

M. MINIER : en a assez d'entendre parler de démocratie participative à tout bout de champ, la démocratie c'est avant tout des gens élus par leurs pairs sur un programme. Pour informer les gens, il y a plein de façons de le faire, comme les réunions publiques. Les citoyens se mobilisent plus sur les sujets qui les concernent, et en particulier quand ils sont contre.

M. ANNE : représente la MCE, c'est 31 associations qui participent à beaucoup de concertations et débats, qui peuvent également recueillir le besoin et les envies des citoyens. Il y a plein de citoyens et d'associations qui veulent s'impliquer, on ne peut pas dire qu'il y a les élus et puis les autres.

M. MARY : la question économique est importante, qui prend en charge les dépenses ? Elles se feront en majorité sur les territoires les moins peuplés avec des conséquences lourdes sur les financements, il faut revoir le système qui doit tenir compte de la richesse fiscale. Il faut un lien plus fort entre le petit et le grand cycle de l'eau.

→ Validation de la stratégie par la CLE à l'unanimité.

Point 5 Présentation du cadre méthodologique de la rédaction des documents du SAGE

M. DEMOLDER : remercie Mme PAILLAT pour son intervention.

M. ANNE : comment avoir l'information de l'évolution des textes entre deux CLE, et il y a un élargissement de la CP, de quelle manière est-elle réalisée ?

M. DEMOLDER : elle est élargie avec les services de l'état, qui sont plus nombreux qu'en commission habituelle.

M. ANNE : sera-t-il possible d'avoir les documents le plus en amont possible ?

M. DEMOLDER : on essaiera de les faire parvenir au mieux, mais il y a plusieurs instances de préparation avant et les délais sont assez courts, avec une CLE en septembre, une en décembre et une en janvier. Il y a aussi une autre CLE en octobre, dédiée aux inondations.

Point 6 : Échanges sur la rédaction de la règle « Interdiction de nouveaux réseaux de drainage » : vote du périmètre d'application => remis à une séance ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, M. DEMOLDER remercie les participants et lève la séance à 16h53.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine
Michel DEMOLDER

